

CHAMPIONNAT MINI-BASKET - U9 - U11

SAISON 2014-2015 - RÈGLEMENT

APPELATION DES CATEGORIES :

U 11 : Poussins (es) nés en 2004 et 2005

U 9 : Mini-poussins (es) - nés en 2006 et 2007

U 7 : Baby-basket - nés en 2008

CHAPITRE 1 - COMMENTAIRES SUR LES RÈGLES DE JEU

Préambule

Ce document, partie intégrante du règlement de jeu du Mini-basket, présente les principes d'application des règles de jeu. La spécificité du jeune joueur (*son âge, son niveau technique, ses capacités de développement*) fait que l'arbitrage doit être adapté à ces caractéristiques.

Au même titre que l'entraîneur, l'arbitre est à la fois le directeur de jeu et l'éducateur. **Ces deux fonctions sont complémentaires afin d'assurer une formation harmonieuse du jeu de BASKETBALL au jeune joueur.**

Généralités

Le code de jeu est rédigé à partir de 4 règles de base : la sortie de balle, le dribble, le marcher, le contact. L'application de celles-ci se fera dans cet ordre.

Avant chaque match, l'arbitre réunira les deux entraîneurs pour situer le degré d'intervention de l'arbitrage. Un entraîneur pourra demander à l'arbitre d'être plus attentif à l'application d'une règle apprise à l'entraînement les jours précédents. Ainsi, il y aura une continuité pédagogique.

Chaque entraîneur veillera à permettre à chaque joueur de disposer de temps de jeu suffisant.

La sanction doit être également pédagogique. Elle doit être expliquée verbalement avant même de faire les gestes qui ne viendront qu'en complément.

Il est conseillé que l'arbitre ait une tenue uniforme.

Mise en situation des enfants comme arbitres : dans tous les cas, l'enfant doit être encadré par une personne confirmée et ayant une bonne connaissance des règles de jeu. Il est ainsi nécessaire de ne pas faire arbitrer deux jeunes arbitres néophytes en même temps.

Fair-play

Les entraîneurs veilleront à ce que les enfants serrent la main de leurs adversaires et des officiels (*arbitre, table de marque...*) au début et à la fin la rencontre.

CHAPITRE 2 - RÈGLES DE JEU

ARTICLE 1 - LE JEU

Article 1.1 - Le Mini-Basket

Le Mini-Basket est un jeu basé sur le Basketball, avec un règlement spécifique et adapté aux catégories suivantes : les U11 (9 et 10 ans) et U9 (7 et 8 ans).

Commentaire : On veillera à ne faire participer des enfants à des matchs que lorsqu'ils maîtriseront un minimum de fondamentaux du jeu.

Article 1.2 - Précision

Marquer dans son panier n'est pas accepté et ne sera pas comptabilisé. Le ballon est donné à l'adversaire sur le côté à hauteur de la ligne de lancer franc.

ARTICLE 2 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENTS

Article 2.1 - Le terrain

Le terrain de jeu doit être une surface rectangulaire plane et dure, libre de tout obstacle. Dimensions : maxi : 28 x 15m. - mini : 26 x 14 m.

Article 2.2 - Le ballon

Pour les catégories U11 et U9 : ballon de taille 5

Art. 2.3 - Les panneaux : ils sont situés à 2,60 m.

ARTICLE 3 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR

Article 3.1 - Les équipes

Chaque équipe peut être composée de 8 joueurs en U11 et U9, 4 joueurs sur le terrain et 4 remplaçants.

Si le club doit se déplacer avec plus de 8 joueurs, il prévient le club adverse. Les clubs devront être très tolérants pour les équipes se déplaçant avec 9 ou 10 joueurs.

Aucun joueur n'a de titre et/ou de fonction de capitaine.

Un joueur n'est pas autorisé à effectuer 2 rencontres par week-end (celui-ci allant du vendredi soir au dimanche soir).

Les équipes mixtes sont autorisées sous certaines conditions :

En U11 :

- en cas d'engagement de l'équipe MX en masculins, 2 filles peuvent être ensemble sur le terrain,
- en cas d'engagement de l'équipe MX en féminins, 1 seul garçon sur le terrain sera toléré.

En U9 : peu importe le nombre de garçons ou filles dans l'équipe, l'essentiel est de faire participer tous les enfants au jeu.

Article 3.2 - L'entraîneur-Éducateur

L'entraîneur est le responsable de l'équipe. Il donne des conseils aux joueurs du bord du terrain, tranquillement et avec le sens de l'entraide et de l'amitié. Il est responsable des changements de joueurs et de l'attitude de ses joueurs sur le banc.

Article 3.3 - Tenue des joueurs

Tous les joueurs d'une équipe doivent avoir un maillot de même couleur. Les maillots doivent être numérotés à partir de 4.

ARTICLE 4 - RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE Article 4.1 - Temps de jeu / Chronométrage

- 4 périodes de jeu de 6 mns chacune.
- Intervalle de 1 mn entre les périodes 1-2 et 3-4.
- Une mi-temps de 5 mns entre les 2^{ème} et 3^{ème} périodes.
- Le temps de jeu est décompté à l'identique du Règlement officiel de Basketball.

Article 4.2 - Début de la rencontre

La première période doit commencer par un entre-deux au centre du terrain. L'arbitre doit lancer le ballon entre deux adversaires. Les autres périodes commenceront par la règle de l'alternance. Après la mi-temps, les équipes doivent changer de panier.

Article 4.3 – Temps-mort

Chaque entraîneur peut demander un temps-mort par ¼ temps.

ARTICLE 5 - VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE

Article 5.1 - Valeur des paniers

Un panier réussi du terrain compte 2 points, un tir réussit au delà des 6 m 25 comptera 3 points. Un panier réussi à la suite d'un lancer franc compte 1 point.

En U9 : Les épreuves de tirs précèdent le début de la rencontre et de la mi-temps avec un maximum de 10 points.

Article 5.2 – Résultat

L'équipe qui a réussi le plus grand nombre de points est déclarée gagnante.

En U11, si le score est nul au terme de la dernière période, une seule prolongation de 2 mns, sera jouée.

En cas d'égalité au terme de la prolongation, 4 joueurs différents de chaque équipe tireront chacun un lancer-franc. Cette procédure sera reprise autant de fois que nécessaire.

En U9, si le score est nul au terme de la dernière période, pas de prolongation, résultat nul validé.

En U 9, l'affichage du score sera remis à 0 (zéro) à la fin de chaque ¼ temps.

En U11 et U9, l'écart de points entre deux équipes ne peut excéder 30 points. Si cet écart est atteint, la marque sur la feuille et l'affichage au tableau doivent s'interrompre.

Cependant, si l'équipe ayant marqué le moins de points augmente son résultat, la marque et l'affichage reprennent tout en maintenant l'écart de 30 points.

Les entraîneurs veilleront à tout mettre en œuvre pour qu'une équipe ne marque pas 0 point.

Des consignes de jeu tel que le jeu sans dribble, défense demi-terrain ... en faisant jouer davantage les joueurs qui ont moins de temps de jeu d'habitude.

ARTICLE 6 - REMPLACEMENT ET PRÉSENCE SUR LE TERRAIN

Article 6.1 – Procédure

Le remplacement peut se faire dès que le chronomètre de jeu est arrêté.

ARTICLE 7 – VIOLATIONS

Arbitrer, c'est faire respecter les règles prévues au code de jeu. L'arbitre est le directeur du jeu ; il est le garant de l'application de ces règles. Dès le plus jeune âge, il faut habituer l'enfant à comprendre que tout jeu implique des règles ("*je peux ou je ne peux pas faire*") et qu'il y a une personne qui vérifie cette application en étant partie intégrante du jeu. Mais l'application des règles doit être fonction de son âge, de ses capacités, de son niveau technique. On n'applique pas la règle du marcher de la même manière à un enfant débutant et à un enfant ayant quatre années de pratique. L'idéal serait que l'arbitrage s'adapte au niveau de jeu de chaque équipe, ou mieux, au niveau de chaque joueur. La seule limite est de ne pas aboutir à des résultats contradictoires.

Article 7.1 – Dribble

Dribbler est l'action de faire rebondir le ballon au sol à l'aide d'une seule main. Aucune tolérance ne doit être accordée sur la reprise de dribble en U11 et en U9.

Article 7.2 - Le marcher

Le marcher est le déplacement illégal d'un ou des deux pieds dans n'importe quelle direction.

Commentaire : C'est sur ce point qu'il faut absolument tenir compte du niveau des joueurs. On peut tolérer que le pied soit décollé avant le lâcher du ballon à condition que le mini-basketteur ne fasse pas un pas supplémentaire.

Article 7.3 - Trois secondes

Catégorie U11 : Un joueur ne doit pas rester plus de trois secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon.

Commentaire :

1. Une tolérance doit être admise à l'égard du joueur qui :
 - fait un effort pour quitter la zone restrictive ;
 - dribble à l'intérieur de celle-ci pour un tir au panier.
2. Les arbitres doivent avoir une action préventive vers le joueur en infraction en l'invitant à quitter la zone restrictive.

Catégorie U9 : Non-application de la règle.

Article 7.4 - Cinq secondes

Pas d'application de la règle des 5 secondes en Mini-Basket.

Commentaire : L'arbitre invitera les joueurs à passer la balle et éventuellement sifflera si la passe n'est pas faite dans un délai raisonnable.

Article 7.5 - Huit secondes

Pas d'application de la règle des 8 secondes en Mini-Basket.

Article 7.6 - Vingt-quatre secondes

En Mini-Basket, aucune application de la règle des 24 secondes.

Article 7.7 - Retour en zone arrière

Catégorie U11 :

Une équipe qui contrôle le ballon dans sa zone avant ne doit pas le ramener dans sa zone arrière. Non-application de la règle en U9.

Article 7.8 - Ballon tenu

Le ballon est tenu lorsque plusieurs adversaires le tiennent fermement. Catégorie U9 :

- si un défenseur tente d'arracher (*ou de taper*) le ballon des mains d'un attaquant, le ballon est redonné, sur la touche, à l'équipe attaquante ;
- dans les autres cas (*ballon attrapé en même temps par deux joueurs, la règle de l'entre-deux s'applique*).

ARTICLE 8 - FAUTES :

Article 8.1 – Définition

Une faute est une infraction aux règles impliquant un contact personnel avec un adversaire. Elle est inscrite au compte du joueur fautif et sanctionnée selon les règles.

Article 8.2 - 5 fautes par joueur

Un joueur ayant commis cinq fautes doit quitter le jeu.
La règle de 7 fautes d'équipes s'applique en U11 et pas en U9.

ARTICLE 9 - DÉFENSE

Défense homme à homme tout terrain.

Afin de répondre aux objectifs de développement du joueur, en Mini-Basket, la défense homme à homme - fille à fille est obligatoire.

En cas de non respect de cette règle en U11, l'arbitre peut intervenir et demander à l'entraîneur de respecter cette règle et pourra redonner le ballon à l'équipe attaquante.

Les écrans sont interdits en U9 et U 11.

ARTICLE 10 – DÉTECTION

En U11, les entraîneurs doivent, à la fin de la rencontre, remplir au dos de la feuille de marque le cadre réservé à la détection des meilleurs joueurs.

ARTICLE 11 – CONCOURS

En U9 les rencontres commencent par deux concours :

- un relais en dribble : début de match 2' à gauche - 2' à droite,
- un concours d'adresse : mi-temps : 2'

Pour chaque concours, l'équipe gagnante marquera le nombre de paniers (*1 point par panier*), maximum 10 points.

Le total des points des deux concours sera enregistré sur la feuille de marque.

ARTICLE 12 - HORAIRES DES RENCONTRES

Samedi : Il est conseillé de faire jouer les rencontres le samedi après-midi. Si vous devez les jouer le matin (*samedi ou dimanche*), ne les prévoyez pas avant 10h30 ou après 11 h 30, SAUF ACCORD ENTRE LES CLUBS.

Évitez également de programmer vos rencontres après 17 H 30 le samedi après-midi, Il faut tenir compte de l'éloignement de l'équipe adverse.

ARTICLE 13 : CONDENSÉ DES RÈGLES PARTICULIÈRES DU RÈGLEMENT MINI-BASKET

	U9	U11
1 - DIMENSIONS ET ÉQUIPEMENT		
Ligne des LF	2m80 (<i>pointillés</i>)	4m60 ou pointillés (NB)
Ballon	Taille 5	Taille 5
2 - LES JOUEURS ET L'ENTRAINEUR		
Nombre de joueurs sur le terrain	4	4
3 - RÈGLES DE CHRONOMÉTRAGE		
Temps de jeu	4 X 6 mn	4X 6 mn
4 - VALEUR D'UN PANIER RÉUSSI - RÉSULTAT DE LA RENCONTRE		
Panier à 3 points	Non	Oui
Score nul	Possible	Non (<i>prolongation de 2 mn, puis 4 joueurs (es) de chaque équipe tireront un lancer-franc</i>)
5 - VIOLATIONS		
3 secondes	Non	Oui
5 secondes	Non	Non
8 secondes	Non	Non
24 secondes	Non	Non
Retour en zone arrière	Non	Oui
Ballon arraché des mains	Non	Possible
6 - FAUTES		
Lancer-franc après faute sur le tireur	Oui	Oui
5 fautes éliminatoires	Oui	Oui
7 fautes d'équipe	Non	Oui
7 - DÉFENSE		
Homme à homme	Obligatoire	Obligatoire
8 - ÉCART DE POINTS		
30 points maxi	Oui	Oui
9 - DÉTECTION		
Arrière de la feuille à remplir	Non	Oui
10 - CONCOURS		
Concours avant le match	Oui	Non - Oui

Organisation du calendrier :

U11 : 3 phases identiques aux phases du championnat jeunes. Pas de play-offs mais une journée avec les 8 meilleures équipes.

U9 : Phase 1 : 1 plateau (le 12 octobre 2014)

Rencontres en matchs « ALLER » et « RETOUR »
du 9 novembre au 14 décembre 2014,

Phase 2 : Rencontres en matchs « ALLER » et « RETOUR »

du 4 janvier 2015 au 12 avril 2015,
Plateau-Carnaval : 1^{er} Mars 2015.

Fête du Mini-Basket le 1^{er} mai.

NB - Pour les poussins débutants, s'ils ont des difficultés, la ligne des lancers-francs pourra être ramenée aux pointillés (2,80 m).

ARTICLE 14 : DROIT DISCRÉTIONNAIRE

Tout cas non prévu par le règlement sera réglé par le Bureau du Comité Départemental.

ARTICLE 15 : APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Directeur Départemental dans sa réunion **du 19 mai 2014** et transmis à la Ligue Régionale des Pays de la Loire pour enregistrement.

**Le Président du Comité
de Vendée de BASKETBALL,**


Damien SIMONNET.

Le Secrétaire Général,


Bernard DURET.